



Dossier du BHI N° S3/3055

LETTRE CIRCULAIRE N° 90/2007
16 octobre 2007

83e SESSION DU COMITE DE LA SECURITE MARITIME DE L'OMI

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1 La 83e session du Comité de la sécurité maritime de l'OMI (MSC) a eu lieu à Copenhague, Danemark, du 3 au 12 octobre 2007. La réunion a été abritée par le gouvernement danois en raison de la prolongation des travaux de rénovation des locaux du siège de l'OMI à Londres. Le Président et l'ATH y représentaient l'OHI.

2 M. Neil Ferrer des Philippines a été élu président pour 2007 et a par la suite été ré-élu président pour 2008. M. Christian Breinholt du Danemark a été élu vice-président pour 2007/2008.

3 Le MSC a examiné le rapport du comité COMSAR 11 et a notamment :

- Approuvé la création de nouvelles zones NAVAREA dans les eaux arctiques ;
- Approuvé la communication de la circulaire COMSAR révisée sur la liste des coordinateurs de zones NAVAREA (COMSAR.1/Circ.40);
- Approuvé la publication de la circulaire COMSAR sur l'analyse des renseignements sur la sécurité maritime diffusée *via* le système d'appels améliorés du SafetyNET et sur les recommandations visant à améliorer leur qualité (COMSAR/Circ. N°. pas encore connu);
- Approuvé le projet de résolution de l'Assemblée sur les critères pour la fourniture de systèmes de communications mobiles par satellite dans le cadre du système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM), révoquant la résolution A.888(21) et la circulaire MSC/Circ.1077 sous réserve d'un amendement proposé par la Norvège. Ceci sera à présent communiqué à la 25^e Assemblée, en novembre 2007, aux fins d'adoption. Le MSC a également adopté les projets d'amendements correspondants pour le Chapitre IV de la Convention sur la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS); et
- Noté, à propos de l'élaboration d'une stratégie en matière de navigation électronique, que les points concernant la recherche et le sauvetage, les liaisons en matière de communication des données et l'exploitation du SMDSM font partie des attributions du COMSAR.

4 En raison de l'imminence de la tenue des sessions NAV53 et MSC83, le comité MSC a uniquement examiné les points urgents du rapport NAV 53, comme décidé lors du MSC82. La session MSC83 :

- A adopté huit dispositifs de séparation du trafic (TSS) nouveaux ou amendés, quatorze mesures d'organisation du trafic nouvelles ou amendées et quatre systèmes de compte rendu de navires nouveaux ou amendés. Dans le cas des nouvelles « *Recommandations relatives à la navigation vers les ports polonais à travers la zone de trafic du golfe de Gdańsk* », le MSC a accepté, étant donné que les routes se trouvent dans les eaux intérieures de la Pologne, que les mots « devraient » et « doivent » soient remplacés par « sont tenus de » avec une note de bas de page faisant référence à la réglementation nationale de la Pologne.

- A approuvé la mise en œuvre de ces nouvelles mesures d'organisation du trafic avec effet à 00 : 00 heure UTC (temps universel coordonné), le 1^{er} mai 2008, à l'exception de trois mesures au large de l'Islande et de trois dans la mer du Nord méridionale qui entreront en vigueur à 00 : 00 heure UTC, le 1^{er} juillet 2008. (Le détail complet de ces mesures est disponible dans le document NAV53/22 accessible sur le site Web de l'OHI);
- A approuvé le texte révisé de la circulaire SN.1/Circ.207/Rev.1 sur les différences entre les RCDS et les ECDIS, comme indiqué dans la LC 72/2007 - paragraphe 8;
- A approuvé une nouvelle circulaire SN.1/Circ.266 sur la maintenance du logiciel ECDIS (Système de visualisation des cartes électroniques et d'information) basé sur la soumission de l'OHI au NAV 53, voir LC 72/2007 - paragraphe 5;
- A noté qu'à ce stade, il est prématuré de réviser les normes de fonctionnement pour les ECDIS. Ceci en réponse à une décision du MSC82 d'inviter le NAV à examiner de manière plus approfondie l'inclusion du processus d'analyse de l'élément humain (HEAP) pour une présentation commune des contrôles, des noms ou symboles communs, et d'une sortie commune sur l'affichage pour chaque contrôle, dans le cadre des normes de fonctionnement révisées de l'ECDIS.

5 Conformément à une proposition de l'Afrique du Sud selon laquelle l'OMI devrait, comme question de politique, examiner le renforcement des capacités lors de la modification des nouveaux instruments existants ou en cours de développement, le MSC a convenu d'inviter le secrétariat à préparer les projets d'amendements aux directives du comité, aux fins d'examen lors du MSC84. Une résolution de l'Assemblée sur le besoin de renforcement des capacités sera également soumise à la 25e session de l'Assemblée en novembre 2007.

6 Le MSC a noté les informations soumises par l'Indonésie et Singapour (MSC83/27/7) sur la fourniture d'ENC officielles dont la qualité est assurée couvrant les routes empruntées par les transbordeurs à passagers à grande vitesse entre l'Indonésie et Singapour et a renvoyé ce document au sous-comité NAV.

7 Le MSC a pris bonne note de l'évaluation formelle de la sécurité pour les transporteurs de gaz naturel liquéfié (GNL) soumise par le Danemark (MSC83/21/1) dont les conclusions montrent notamment que l'ECDIS a un bon rapport coût-efficacité pour l'amélioration de la sécurité de la navigation.

8. A la suite d'une soumission de l'Australie et du RU (MSC83/25/7), le MSC a inscrit un nouvel élément prioritaire dans le programme de travail du NAV et du COMSAR en vue de l'« Etablissement de procédures pour la mise à jour du matériel de communication et de navigation de bord ». Le NAV sera le principal sous-comité et il est prévu que les travaux seront terminés en 2009 et que le rapport sera présenté au MSC 87 en 2010. Cette soumission a fait référence à la demande de l'OHI relative à une circulaire SN sur la maintenance du logiciel ECDIS (SN.1/Circ.266) (voir point 4 du paragraphe 4 ci-dessus).

9 Système d'identification et de suivi à grande distance (LRIT)

En ce qui concerne le LRIT, le MSC:

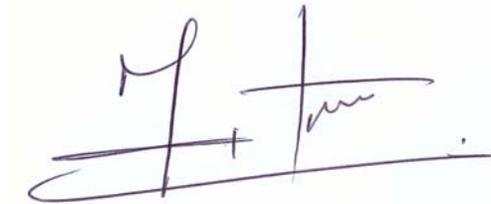
- A accepté l'offre des Etats-Unis d'abriter, de construire et d'exploiter, sur une base provisoire, le Central international de données LRIT (IDE). Une solution permanente devra être trouvée pour l'IDE, d'ici 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 2008;
- A conclu qu'à ce stade, l'établissement d'un Centre international de données (IDC) n'était pas réalisable d'un point de vue économique;
- A accepté un calendrier de mise en œuvre du système LRIT où il est prévu que le début des essais commencerait en janvier 2008 et que le statut opérationnel serait atteint au MSC85, en décembre 2008 ;

- A rédigé le mandat d'un groupe *ad hoc* sur le LRIT en vue de contrôler les dispositions relatives au LRIT au cours de la période comprise entre le MSC83 et le MSC84.

10 Le rapport complet du MSC (MSC83/28) sera posté sur le site Web de l'OHI dès sa mise à disposition. Il est prévu que la prochaine session du MSC (MSC84) se tiendra dans les locaux récemment rénovés du siège de l'OMI, à Londres, du 7 au 16 mai 2008. La 25e session de l'Assemblée de l'OMI aura lieu au Lancaster Hotel, à Londres, du 19 au 30 novembre 2007.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'A. Maratos', written over a light blue horizontal line. The signature is stylized and cursive.

Vice-amiral Alexandros MARATOS
Président